

Reims, le 23 mars 2022.

La direction générale des services
de l'université de Reims Champagne-Ardenne

À

Mesdames et Messieurs les représentants de l'UNSA de
l'URCA

Objet : mise en place d'un groupe de travail relatif aux lignes directrices de gestion rémunération et indemnitaire.

La parution des lignes directrices de gestion (LDG) ministérielles en matière indemnitaire nécessite que l'établissement se dote de son propre document de référence en la matière.

Afin de mener à bien ce projet, je vous propose d'instaurer un groupe de travail interne dédié à cette thématique, qui abordera à la fois la rémunération des agents sous engagement de l'URCA et la politique indemnitaire des personnels titulaires affectés au sein de l'établissement.

Les séances de travail sont ainsi prévues, au siège de l'université – salle 1002, selon le calendrier prévisionnel suivant :


- Séance 1 : jeudi 7 avril 2022 à 09 heures 30.
- Séance 2 : mercredi 27 avril 2022 à 14 heures.
- Séance 3 : mercredi 4 mai 2022 à 14 heures.
- Séance 4 : mercredi 11 mai 2022 à 14 heures.
- Séance 5 : mardi 17 mai 2022 à 14 heures.

L'objectif est de présenter les lignes directrices de gestion en matière indemnitaire et de rémunération pour le comité technique du 31 mai 2022 et au conseil d'administration du 7 juin 2022.

A cet effet, je vous remercie de bien vouloir désigner un représentant de votre organisation syndicale auprès de la direction des Ressources Humaines, dont vous trouverez les coordonnées en marge du présent courrier. Je vous invite également à faire parvenir toutes les observations préalables et propositions sur cette thématique.

La direction des Ressources Humaines est à votre disposition pour tout complément d'information.

Le directeur général des services



Étienne DESMET

